

Mars  
2021



Centre Reine Fabiola  
depuis 1963

FOYER OCCUPATIONNEL  
FOYER DE VIE  
FOYER D'HEBERGEMENT

# Projet d'établissement - Projet pédagogique -

associations sans but lucratif

**MAISONS OCCUPATIONNELLES REINE FABIOLA**  
**HEBERGEMENT REINE FABIOLA**

455 rue de Neufvilles - B-7063 NEUFVILLES (Belgique)

Tél. : 00.32.67.33.02.25 - Fax. : 00.32.67.33.38.32 - [direction@centrereinefabiola.be](mailto:direction@centrereinefabiola.be)

[www.centrereinefabiola.be](http://www.centrereinefabiola.be)



# I. PROJET INSTITUTIONNEL

## 1. Historique et finalités

### a. HISTOIRE DU PROJET

Ce qui s'appelle aujourd'hui le *Centre Reine Fabiola* est né en 1963 à Neufvilles (Belgique), de la création de l'association sans but lucratif (a.s.b.l.) *Institut Reine Fabiola*. S'est ainsi développé un projet d'hébergement et d'accueil dont la pédagogie place en finalité le bien-être, la qualité de vie, l'harmonie et l'équilibre de personnes adultes en situation de handicap mental.

C'est dans cet esprit que projets pédagogiques, structures d'hébergement et ateliers de jour, mais aussi activités de loisirs, se sont construits et multipliés depuis plus de cinquante ans, pour aboutir à l'association qu'est aujourd'hui devenu le *Centre Reine Fabiola*, une dénomination qui constitue en réalité l'appellation commune d'un ensemble de huit associations sans but lucratif (a.s.b.l.).

Ces huit a.s.b.l. sont les suivantes :

*Centre d'Aide par le Travail* a.s.b.l.  
*Club Reine Fabiola* a.s.b.l.  
*Fonds du Centre Reine Fabiola* a.s.b.l.  
*Foyers Reine Fabiola* a.s.b.l.  
*Hébergement Reine Fabiola* a.s.b.l.  
*Institut Reine Fabiola* a.s.b.l.  
*Maisons Occupationnelles Reine Fabiola* a.s.b.l.  
*Nekto* a.s.b.l. (ex-Atelier Reine Fabiola)

Toutes ces a.s.b.l. ont leur siège social établi au 455 rue de Neufvilles B-7063 NEUFVILLES (Belgique).

### b. VALEURS QUI FONDENT LE TRAVAIL

**Les valeurs sur lesquelles se fondent l'accompagnement des bénéficiaires sont les suivantes :**

#### ***La responsabilité***

Il s'agit de l'obligation ou de la nécessité morale, intellectuelle, de remplir un devoir, un engagement, ou de réparer une faute, un acte, ou encore de la capacité à prendre une décision. Responsabilité désigne ainsi une relation à trois termes: la personne considérée comme responsable, le domaine de responsabilité (actions, attitudes) et l'instance devant laquelle elle a à rendre des comptes (la loi, la conscience morale, les représentants de l'institution et de ses règles de vie, etc.). Dans les limites de sa capacité à la responsabilité ou d'une situation de handicap mental qui pourrait le dégager entièrement ou partiellement de sa responsabilité, l'homme est sujet de droit ou sujet moral, qui doit assumer ses actes et leurs conséquences, positives comme négatives.

#### ***Le respect de soi et de l'autre***

Il s'agit de reconnaître sa propre valeur comme celle de l'autre et de chacun, ou d'une chose jugée bonne, avec la résolution de n'y pas porter atteinte, de ne pas l'enfreindre. Il s'agit aussi

d'adopter une attitude de considération positive, de se conduire envers chacun avec réserve et retenue, de le traiter avec égard, par une contrainte acceptée tendant vers la confiance.

### ***L'unicité et la singularité de l'individu***

Il s'agit de reconnaître l'homme dans son identité, dans sa nature, dans ce qu'il a d'unique, tant dans ses besoins, ses intérêts, ses talents que ses capacités à se réaliser en tant qu'individu (dans un processus qui dure toute la vie), en agissant non par l'arbitraire mais en suivant sa propre conscience, en le reconnaissant pour ce qu'il est, avec ses qualités et ses défauts, assumant la responsabilité de ses actes.

### ***La tolérance***

La tolérance se fonde dans l'intuition qu'aucun homme n'est en soi libre de tout préjugé ou infaillible, mais plus profondément encore dans la reconnaissance des autres comme des personnes libres et égales, qui ont le droit d'exprimer leurs propres opinions et d'agir conformément à celles-ci, dans la mesure où ils n'empêchent pas les autres d'exercer les mêmes droits.

### ***L'amour***

Le concept d'amour comprend trois sphères de sens : sexualité, érotisme et intérêts intellectuels communs. A ce titre il s'intègre dans les formes de l'interaction sociale, à la recherche d'un juste équilibre entre l'amour de soi et l'amour d'autrui.

Elles se complètent des **principes** mêmes **du travail pédagogique** développé dans l'institution :

### ***Développement personnel***

L'action des équipes du Centre Reine Fabiola en faveur des personnes accompagnées s'articule autour de la notion de besoin personnel et de son expression. Elle la favorise et soutient les démarches entreprises pour y répondre. Partant de ces besoins, l'idée est que tout être humain doit se développer en tenant compte des références et règles de la société dans laquelle il vit, l'institution étant un outil favorisant le développement personnel de la personne en situation de handicap dans la société, et son inclusion au sein de celle-ci.

### ***Affirmation de soi***

Passant par l'éducation au choix, l'affirmation de soi va déboucher, pour les personnes accueillies, sur l'élaboration d'un authentique projet de vie.

### ***Reconnaissance de la personne avec un handicap comme citoyen, sujet de droits et de devoirs***

La personne en situation de handicap n'est pas seulement l'objet de nos attentions ou de nos soins. Elle est sujet à part entière, c'est-à-dire responsable, être de droits mais aussi et, surtout, de devoirs dans sa qualité d'acteur de la vie sociale (hors de et dans l'institution).

### ***Reconnaissance de la personne en situation de handicap comme sujet de relation ouvert à l'amour et à la tendresse***

Tenant compte des vulnérabilités propres à la population accueillie au Centre Reine Fabiola, trois volontés sont à mettre en avant :

- la lutte contre les préjugés et l'oppression qui accablent encore trop souvent les personnes en situation de handicap lorsqu'il est question de leur sexualité et de leur affectivité ;
- la mise en œuvre d'attitudes protectrices passant nécessairement par l'éducation à la relation ainsi que par l'éducation affective et sexuelle ;

- le respect inconditionnel de l'intégrité physique et morale de toute personne.

Dans l'élaboration du Projet de Vie, il est donc également tenu compte du besoin des personnes accueillies de vivre une affectivité et/ou une sexualité épanouie. Elles bénéficieront pour ce faire d'un encadrement spécialisé.

L'établissement autorise donc explicitement le développement de relations affectives et sexuelles entre bénéficiaires et ce, dans le respect de la *Charte de la vie amoureuse*. Ces relations peuvent aller jusqu'à la reconnaissance formelle (par l'institution de manière interne, voire par des autorités civiles ou religieuses) d'un couple de personnes en situation de handicap, dans lequel l'exercice des droits et des devoirs de chacun des partenaires est mis au service de la construction d'une alliance, d'un lien, d'un projet commun fondé sur la durée. Le groupe des conseillers de couple accompagne les bénéficiaires dans ce cadre.

### ***Valorisation de l'image de soi***

Un des freins au développement personnel de l'adulte en situation de handicap est lié à la mauvaise image que celui-ci peut avoir de lui-même ; d'où le risque d'une mauvaise perception de ses compétences et capacités.

Toute action doit donc tendre à parfaire la connaissance que chaque individu a de lui-même, pour qu'il se perçoive tel qu'il est, avec ses compétences, ses limites et ses vulnérabilités.

Concrètement, ce travail mené autour de l'« image de soi » s'articulera autour de références liées à l'habillement, à l'alimentation saine, à l'hygiène.

### ***Coopération***

C'est l'apprentissage de la solidarité, de l'entraide, de l'altruisme. De l'intérêt et de l'ouverture au monde et à l'autre, par la participation à des actions sociales concrètes.

### ***Individualisation et socialisation***

Partant de l'idée que tout être humain a sa place au sein du groupe dans lequel il vit, dans la société tout d'abord et, par délégation nécessaire, dans l'institution, il est indispensable de l'accompagner dans le développement de ses potentialités et l'utilisation optimale de ses compétences, afin qu'il puisse trouver sa place et « exister » dans ce groupe. Les activités de jour sont un des supports pour ce faire : à travers elles, la personne en situation de handicap trouve et donne du sens et de la puissance à son « agir », par lequel elle obtiendra une reconnaissance pour elle-même d'abord, venant de la société et d'autrui ensuite, un accomplissement à travers la réalisation d'un « objet », d'un « ouvrage », dont la « valeur » prend sens tant à l'extérieur du Centre Reine Fabiola que dans la vie institutionnelle. Ainsi, par l'individualisation, systématiser autant que possible les réponses individuelles aux besoins. Au besoin, définir les adaptations nécessaires pour ce faire, au sein du groupe (inclusion).

### ***Inclusion***

Par l'inclusion, veiller à la participation des personnes en situation de handicap à la société en tant que membres égaux de celle-ci.

En droit européen en effet, le handicap s'entend comme un défaut de participation à la vie sociale généré par une mauvaise adéquation de la société avec la déficience de la personne. Dès lors, toute démarche favorisant l'accessibilité, le libre choix, l'extension du panel d'expériences et le renforcement de l'autonomie, constitue un dispositif d'inclusion.

Le concept d'inclusion se fonde sur un droit, celui que les personnes en situation de handicap ont de vivre dans la société comme tout un chacun, dans tous les domaines de la vie sociale, tout en recevant les aides et les soutiens nécessaires. L'inclusion ne signifie donc pas la fin des structures spécialisées, qui ont notamment à identifier les demandes de la personne,

analyser les réponses pouvant lui être apportées à l'extérieur ou à défaut à l'intérieur de l'institution, et accompagner la personne dans la rencontre de sa demande.

Pour ce faire, il est indispensable d'adapter et de développer en permanence l'environnement institutionnel, de manière bienveillante et en tenant compte des singularités de la personne en situation de handicap.

### ***Reconnaissance d'un sujet dans son histoire***

Une partie des bénéficiaires sont entrés ou vont entrer dans ce qu'il est convenu d'appeler le « troisième âge ».

Il s'agit entre autres de comprendre que ces personnes ont vécu, vivent ou vivront encore une série d'événements heureux ou douloureux, qu'elles ont entretenu un tissu de relations affectives maintenues ou perdues par la force des choses.

Cette notion du respect du rythme de vie de tout un chacun est inscrite au cœur de la pédagogie que développe l'institution.

Les personnes qui vieillissent doivent pouvoir le faire dans une continuité d'attachements relationnels et affectifs qui aura pour effet de sauvegarder leur identité personnelle et sociale.

### ***Maintien des liens dans une continuité de prise en charge***

Si le choix d'une personne s'inscrit dans le sens d'un achèvement de sa vie au Centre Reine Fabiola, il appartient à ce dernier d'adapter ses méthodes d'accompagnement aux fins de lui garantir une vieillesse de qualité.

Le processus de vieillissement peut en effet s'accompagner chez certaines personnes en situation de handicap de nouvelles difficultés ainsi que de dégradations physiques et/ou mentales plus ou moins importantes. Celles-ci peuvent entraîner de sérieuses complications dans la prise en charge de la personne, allant jusqu'à son décès et passant donc par l'accompagnement de la personne en fin de vie. C'est un travail de maintien du lien qui se poursuit ainsi, au travers d'une continuité de prise en charge et d'un soutien apporté autant à la personne qu'à sa famille ou aux autres résidents proches.

### ***Reconnaissance de la liberté de pensée, de conscience et de religion***

La personne en situation de handicap a le droit au respect de ses croyances, convictions ou opinions, qu'elles soient religieuses, morales, laïques ou politiques. Chacun a le droit de vivre sa spiritualité, de pouvoir mener sa vie en fonction de ses croyances et de ses convictions, comme à s'interroger, selon ses capacités, sur toutes questions éthiques, culturelles, sociales, existentielles. Le Centre Reine Fabiola est une institution pluraliste. En ce sens, il défend des valeurs profondément humanistes mais n'impose rien en termes de choix philosophiques.

## **C. REFERENCES THEORIQUES**

Les références théoriques du Centre Reine Fabiola sont principalement issues des théories générales développées par plusieurs auteurs dans les matières ou domaines suivants : handicap mental et déficience intellectuelle, pédagogie et éducation, inclusion sociale, démarche qualité, bien-être dans le secteur social, santé mentale, etc., ainsi que des grands courants que sont l'analyse systémique, l'analyse transactionnelle et l'analyse psychodynamique.

Elles se complètent, par ailleurs par : les textes de référence de l'A.V.I.Q., dont le Contrat d'objectifs ; des écrits internationaux tels que la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, la *Déclaration des droits du déficient mental*, la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées* ; les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (France) ; ou encore la *Charte des droits et libertés de la personne accueillie* (Code de l'Action sociale et des

familles – France) ; ainsi que la loi française du 2 janvier 2002 rénovant l’action sociale et médicosociale et réaffirmant la place prépondérante des usagers, entendant promouvoir l’autonomie, la protection des personnes et l’exercice de leur citoyenneté.

C’est à partir de ces apports théoriques majeurs que, fort de plus de cinquante années d’expérience et de travail avec des personnes en situation de handicap mental, le Centre Reine Fabiola poursuit sa démarche dynamique, visant à construire une réflexion et des références qui lui soient propres, élaborés autour des concepts de **qualité de vie**, de **valorisation des rôles sociaux**, d’**inclusion sociale**.

Ainsi ont été conçus ou se conçoivent toujours, au sein même de l’institution, différents outils ou écrits de référence, parmi lesquels, entre autres :

- Le Référentiel pédagogique. Outil de formation, d’évaluation ou d’observation, il est un dispositif de repérage permettant aux équipes éducatives de travailler sur une base commune et, au travers de procédures définies, de baliser le travail au quotidien. Il reprend notamment les thématiques et les éléments suivants :
  - la *Charte des droits et des devoirs* ;
  - la *Charte de la vie amoureuse* et l’accompagnement de la vie amoureuse ;
  - les formations du service de Formation permanente (Sefope) à destination des personnes en situation de handicap ;
  - le droit d’aller et de venir ;
  - l’inclusion ;
  - les cinq grandes règles de vie ;
  - la *Charte de la bienveillance* ;
  - le droit à l’oubli ;
  - le devoir d’exemple ;
  - les bonnes pratiques professionnelles ;
  - le secret professionnel et le secret professionnel partagé ;
  - le management participatif ;
  - la délégation et les permanences ;
  - la concertation et le travail interdisciplinaire ;
  - l’observation d’incidents ;
  - la fiche d’observation médicale ;
  - la fiche d’observation psychiatrique ;
  - l’échelle de la douleur ;
  - l’échelle d’estimation du vieillissement ;
  - la gestion des situations sensibles ;
  - la gestion d’un comportement à risque ;
  - la suspicion d’abus sexuel ;
  - force physique, contrainte, isolement et contention ;
  - les réorientations ;
  - le suivi des couples ;
  - la demande d’assistance sexuelle ou de recours à l’acte prostitutionnel ;
  - la charte d’utilisation d’internet ;
  - la procédure en cas de décès ;
  - le Référent plainte.
- le projet pédagogique (ou projet d’établissement) du Centre Reine Fabiola ;
- le Règlement d’Ordre Intérieur ;
- le Règlement de Fonctionnement ;

- le Livret d'Accueil ;
- le Contrat de Séjour ;
- le Projet de Vie de l'utilisateur : l'ambition de ce nouvel outil interactif est de répondre aux demandes et besoins de chaque personne accueillie au Centre Reine Fabiola, en l'impliquant dans les choix qui la concernent ; il permet à tous les intervenants d'implémenter et de centraliser toutes les informations pertinentes et fiables autour de la personne en situation de handicap de manière à en élaborer une « image » complète (centralisation des informations avec mises à jour en temps réel) ;
- la procédure d'admission ;
- les recommandations du comité d'éthique :
  - Funérailles d'une personne avec un handicap: notre devoir moral et éthique.
  - Les volontés testamentaires d'une personne avec un handicap mental.
  - Reconnaissance à caractère religieux d'un couple de personnes en situation de handicap mental.
  - Quelles mesures de sécurité et de prudence mettre en œuvre en cas de troubles graves du comportement d'une personne avec un handicap mental?
  - Violences.
  - La rédaction des observations.
  - A propos des sanctions.
  - Au-delà des tabous : handicap mental, intimité et sexualité.
  - Liberté de culte et dérives sectaires.
  - L'accès des personnes avec un handicap mental aux données les concernant.
  - Hygiène intime masculine.
  - Lourdes problématiques de santé et qualité de vie : entre devoir de protection et liberté individuelle, quel accompagnement possible ?
  - Education et accompagnement de fin de vie.
  - Contention éducative ou pédagogique en situation de crise.
  - Le secret professionnel.
- un programme complet d'éducation à l'affectivité et à la sexualité (en ce compris un programme de prévention du sida) ;
- un programme de prévention de la violence à l'échelle de l'institution et à destination des personnes avec un handicap ;
- des dossiers de fond sur les attitudes pédagogiques, les valeurs éducatives et les règles de déontologie qui en découlent ;
- quatre numéros l'an de la revue trimestrielle du Centre Reine Fabiola, *Emergences*, dans laquelle se formalise une réflexion sur les pratiques, selon différents thèmes (avec réalisation certaines années d'un document vidéo ou multimédia ~~par un~~ sur un sujet donné), comme par exemple : *L'éloquence du silence* ; *Mobilité, à la conquête de soi et du monde* ; *Acte créatif et handicap mental* ; *La distance au cœur du lien dans la relation éducative* ; *A l'écoute des usagers, vers une citoyenneté institutionnelle* ; *Handicap mental 3.0., tous connectés ?* ; *La motivation au cœur du processus de formation* ; *Handicap mental, intimité, sexualité, tabous et détresse sexuelle* ; *Jusqu'au bout de la vie, quelle mission pour une maison d'éducation ?* ; etc.

#### d. POPULATION CIBLE

Le Centre Reine Fabiola accueille ou héberge des personnes adultes en situation de handicap mental, des deux sexes, d'âges et de niveaux d'autonomie variés.

#### e. FINALITES DU SERVICE ET BESOINS RENCONTRES

Le projet pédagogique développé au Centre Reine Fabiola s'articule autour de trois finalités majeures :

- offrir aux personnes en situation de handicap mental accueillies dans l'institution une qualité de vie optimale, tant dans leur foyer d'hébergement que dans leur atelier de jour ou dans leurs activités de loisirs, et en ce compris les domaines des soins, de la formation et de l'éducation ;
- lutter contre toute forme de discrimination ou toute autre forme d'arbitraire pouvant porter préjudice à la personne avec une déficience mentale ;
- transmettre aux personnes accueillies dans l'institution valeurs et principes qui permettent à chacun de s'épanouir en individu responsable, libre et respectueux de la liberté de l'autre.

Ce projet s'est construit afin de répondre de manière individualisée à différents besoins complémentaires des personnes en situation de handicap. C'est aujourd'hui une grille des besoins élaborée par l'institution qui se voit retenue pour la création du Projet de Vie de chaque personne accueillie au Centre Reine Fabiola.

## 2 . P o p u l a t i o n a c c u e i l l i e

Le Centre Reine Fabiola accueille à long terme des personnes adultes de nationalité belge et de nationalité française, en situation de déficience mentale légère, modérée, sévère ou profonde, de lésion cérébrale congénitale ou acquise, avec éventuellement les handicaps associés suivants : troubles moteurs, troubles sensoriels, épilepsie, malformation du squelette. Il s'agit d'adultes des deux sexes, âgés d'au moins 18 ans et qui ne peuvent s'intégrer de leurs propres forces dans la vie sociale.

Capacité d'accueil résidentielle totale agréée : **555 places**, dont :

Capacité d'accueil fixée par l'AVIQ pour les ressortissants belges : 113 places, dont 72 en *Service Résidentiel pour Adultes*, 21 en *Service Résidentiel de Nuit pour Adultes* [celles-ci travaillant pour la plupart à l'Entreprise de Travail Adapté Nekto], une quinzaine en *Service d'Accueil de Jour pour Adultes*<sup>1</sup> et 5 en *Service de Logements Supervisés*)

Capacité d'accueil fixée par le Département du Nord pour ses ressortissants (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) : 123 places.

## 3 . A d m i s s i o n s e t r é o r i e n t a t i o n s

#### a. PROCEDURE ET CRITERES D'ADMISSION

L'institution accueille des personnes en situation de handicap mental, des deux sexes<sup>2</sup>, âgées d'au moins 18 ans au moment de l'admission.

Les personnes en situation de handicap marquent leur volonté d'entrer au Centre Reine Fabiola par la signature d'un contrat d'admission établi entre le bénéficiaire, sa famille et/ou son représentant légal et l'institution.

<sup>1</sup> Changement de réglementation avec nombre de points désormais attribués aux prises en charge en SAJA

<sup>2</sup> La population du Centre Reine Fabiola est mixte depuis 1973.

Toutes les demandes d'admission au Centre Reine Fabiola, sous quelque régime que ce soit, sont examinées par une commission d'admission pluridisciplinaire à laquelle il revient d'accepter ou non la demande.

Le Centre Reine Fabiola n'est pas en capacité d'accompagner vers la parentalité des personnes en situation de handicap mental, ni d'accueillir et de prendre en charge leurs enfants. C'est pourquoi il est demandé à toute femme accueillie dans l'institution d'être sous contraception sécuritaire, ce que le service médical organise.

Les personnes avec un handicap mental admises au Centre Reine Fabiola doivent avoir reçu le vaccin contre l'hépatite B.

Une période d'essai est fixée à trois mois. Elle est renouvelable une fois.

#### b. CIRCONSTANCES POUVANT METTRE FIN AU CONTRAT

Il peut être mis fin à la convention signée à l'admission, soit à la demande du/de la bénéficiaire lui/elle-même, soit à la demande de sa famille ou de son représentant légal.

L'établissement peut décider de mettre fin au contrat :

- en cas d'inadéquation manifeste entre la situation du/de la bénéficiaire et le projet d'établissement, notamment dans sa dimension de milieu ouvert ;
- lors d'actes de violence gratuits et répétés ;
- lors de délits sexuels graves avec récidive ou possibilité de récidive ;
- lors de faits punissables par la loi, soit qualifiés en tant qu'infractions et/ou de crimes ;
- lors d'accusations graves et mensongères pouvant porter gravement atteinte à l'honneur de toute personne et/ou à la famille de celle-ci ;
- si le/la bénéficiaire ne dispose plus d'une prise en charge en bonne et due forme ;
- si la famille et/ou les représentants légaux ne prennent pas en charge la participation du/de la bénéficiaire dans ses frais de séjour auprès de l'Aide Sociale ;
- si la famille et/ou les représentants légaux du/de la bénéficiaire ne mettent pas son argent de poche à sa disposition.

La durée du préavis sera fonction de chaque cas particulier et varie selon la gravité des faits éventuellement en cause et/ou des possibilités de réorientation de la personne en situation de handicap. Cette durée sera fixée en tenant compte de la convention individuelle signée avec le Département d'origine ou de la convention globale.

## 4. M o d e d e s t r u c t u r a t i o n

---

#### a. INVENTAIRE ET MODE D'UTILISATION DES RESSOURCES

### **Infrastructures et ressources**

Le Centre Reine Fabiola se caractérise par une implantation géographique éclatée, dont une partie se situe dans un environnement rural (7063 Neufvilles) et une autre dans un environnement urbain (7060 Soignies). L'organisation de l'ensemble de ses infrastructures est établie sur le modèle d'une structuration en trois lieux de vie (à l'image de la structuration

de la société en général) : les foyers d'hébergement, les ateliers occupationnels et le secteur des loisirs (dénommé le « Club »).

Les **foyers d'hébergement** comptent 15 infrastructures, à savoir : le *Garnisteau*, la *Gradine*, le *Godimont*, le *Hameau*, les *Logis*, le *Masy*, la *Motte*, le *Mouligneau*, la *Reverdie*, les *Tourelles*, la *Villa*, toutes situées à Neufvilles. Ainsi que les *Appartements supervisés*, les *Résidences* et la *Maladrée*, situées à Soignies. S'y ajoute un *Service de Logements Supervisés*, situé à Soignies : les *Gémeaux*.

Les **ateliers occupationnels** sont les suivants :

- les *Apprentis et Artisans* (*Restauration, cuisine Ramée, Griotte, Menuet, Spinelle*) ;
- l'*Atelier du Centre* (*Menuiserie, Conditionnement, Plâtre et Pierre, Sérigraphie, Manufacture, Zone verte, Orangerie, Couture et Buanderie*) ;
- le *Bajenrieux* (*Elevage, Conditionnement de légumes, Cultures maraîchères, Quatre-saisons, Cueillette*) ;
- la *Bergerie* (*Elevage, Fromagerie, Alpage*) ;
- *Campagn'Art* (arts plastiques - dessin, peinture, sculpture) ;
- la *Carrière* (*Flamb'eau, Champêtre, Art floral*) ;
- le *Ceriseau* (*Eventail, Genepi, Bourricotte, café*) ;
- les *Coulisses* (arts vivants : *Théâtre du Plantin, Scénographie, Studio 24, Rock'n Broll Orchestra*) ;
- l'*Eveil* ;
- le *Fourneau* (*Boulangerie, Pâtisserie, Pizzeria, Champ d'Ail*) ;
- le *Lavandin* ;
- la *Parapette* ;
- le *Plantin* (*Jardin, Marmiton, Pluriel, Artisanat, Multijob, Vannerie*) ;
- les *Potes Agés*.

Aux côtés des ateliers occupationnels, le Centre Reine Fabiola compte également une Entreprise de Travail Adapté : **Nekto** (*Accueil et formation, Nektopack, Espaces verts, Menuiserie, Peinture, Espaces verts, Nektopal - Paletterie, Nektoclean, Digiservices, Repassage, Valnico, Call Center, Nektogold*).

Le **secteur des loisirs** (dénommé le « Club ») comprend une série d'infrastructures sportives et socioculturelles : salle polyvalente, bar/caféteria, salle récréative, salle de gymnastique, dojo, espace de détente aquatique, matériel sportif et de loisirs divers...

Le service médical, les services pédagogiques (service social, service de psychologie, service de formation permanente, *Canopée-Agora*) et technico-administratifs (service Comptabilité, service Trésorerie, service Budget, service Informatique, service des Ressources Humaines, service Communication, Régie, Maintenance, Service Prévention, Clean Service, secrétariat, etc.) disposent quant à eux d'infrastructures distinctes rassemblées sur le site du siège social des a.s.b.l. formant entre elles le Centre Reine Fabiola.

### **Personnel (inscrit au 31/12/2020)**

(hors travailleurs externes et internes de l'ETA)

Personnes physiques sous contrat de travail à temps plein	_____	279
Personnes physiques sous contrat de travail à temps partiel	_____	210
<b>Total de personnes physiques sous contrat</b>	_____	<b>489</b>

La **politique de recrutement du personnel** est coordonnée par la Direction Administrative et le service des Ressources humaines, sous la responsabilité de la Direction générale. Elle est régulièrement réactualisée afin de s'assurer de l'optimisation du recrutement de personnalités particulièrement compétentes. Cette politique veille tout particulièrement à un équilibre homme/femme, principalement parmi les fonctions éducatives.

La **définition des fonctions** est opérée par les responsables concernés et la Direction.

La **politique de formation en sciences humaines** est organisée par la Direction Administrative et poursuit comme objectif de développer un programme global de formation au bénéfice du personnel éducatif et pédagogique et de répondre aux demandes individuelles de formation des membres du personnel. Plus particulièrement, un plan de formation global structure et planifie le programme de formation du personnel.

La **gestion des horaires** des membres du personnel est effectuée et contrôlée par les responsables concernés selon les principes édictés par la Direction : horaires de jour pour le personnel technico-administratif, le personnel des services pédagogiques et le personnel d'encadrement des ateliers ; horaires de matinée, de soirée et de week-end pour le personnel d'encadrement de la plupart des foyers d'hébergement ; horaires mixtes pour le personnel d'encadrement du secteur des loisirs et de certains foyers d'hébergement ouverts 24 heures sur 24.

b. MODE DE FONCTIONNEMENT

Le Centre Reine Fabiola fonctionne selon un système poussé de délégation des mandats.

Au sommet de la hiérarchie : l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration, eux-mêmes confiant la gestion courante des associations au Directeur général et à son Equipe de Direction. Celle-ci se compose de cinq personnes : Directeur général, Directrice pédagogique, Directrice Administrative, Directrice financière, Assistante de direction.

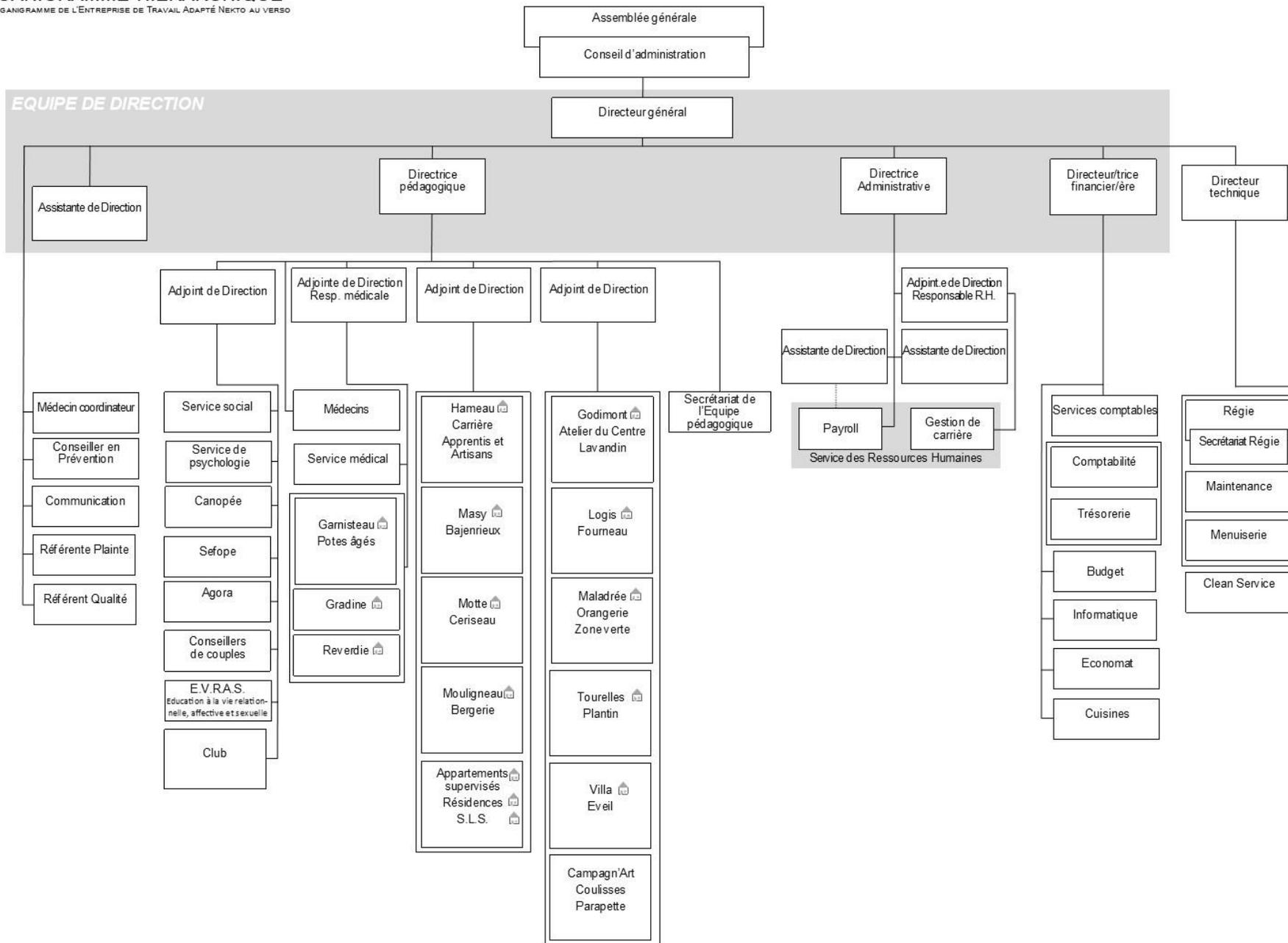
Le Directeur technique et le Directeur de Nekto participent ponctuellement aux travaux de l'équipe de direction.

Il appartient à cette Equipe de Direction de développer, structurer, organiser, gérer, contrôler l'établissement conformément à son objet social et dans le respect de la personne en situation de handicap et ce, sur les plans pédagogique, humain et financier.

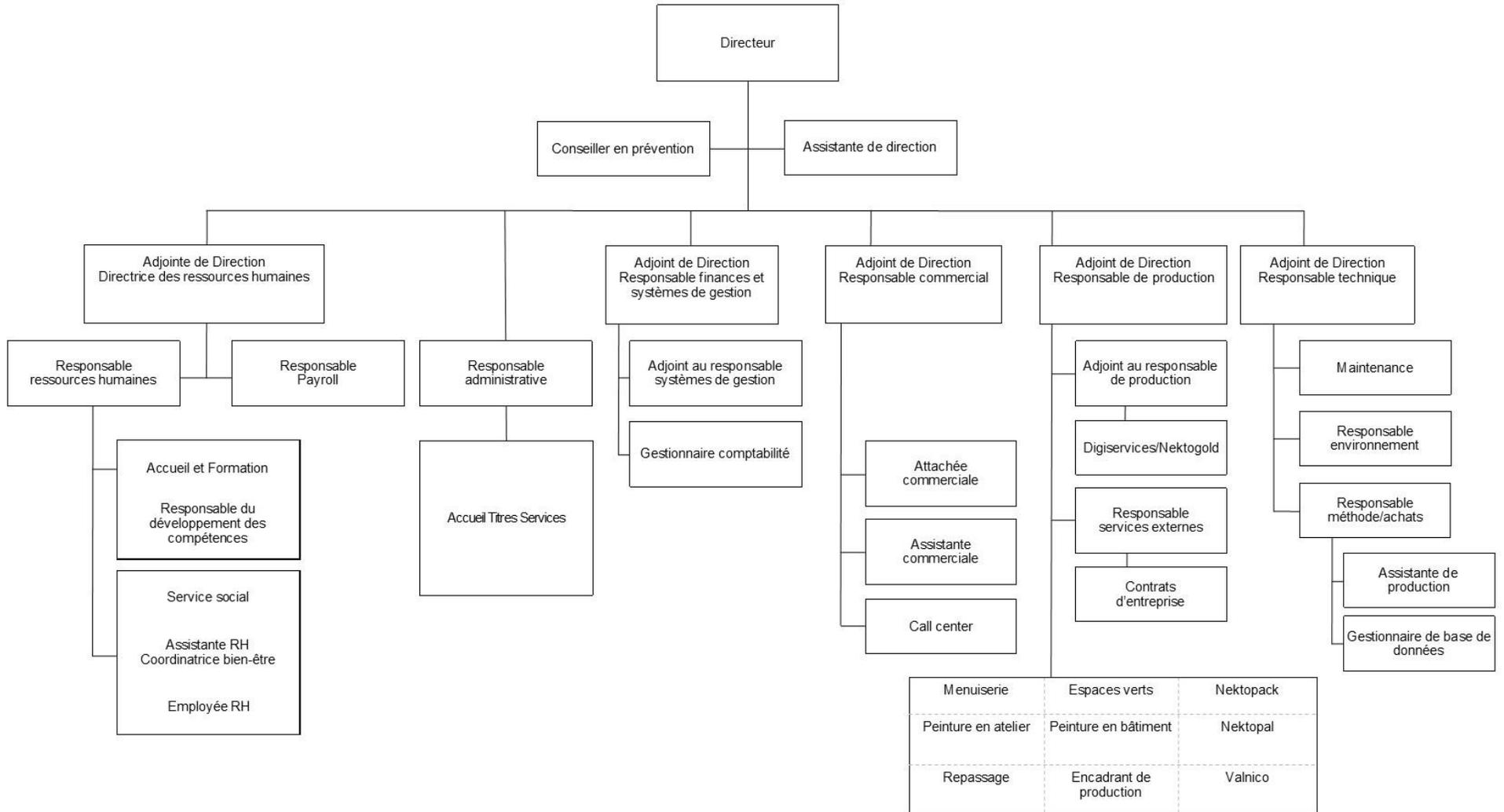
Ces mandats impliquent la nécessité pour la Direction de déléguer certaines de ses missions, essentiellement le pouvoir de mise en œuvre. Cette délégation s'effectue vers cinq Adjoints de Direction (une Adjointe de Direction Responsable médicale, trois Adjoints de la Direction pédagogique, un.e Adjoint.e Responsable des Ressources humaines), deux Assistantes de Direction (Assistante de Direction administrative, Assistante de Direction Pay-Roll), ainsi que vers les chefs d'équipe, tant au niveau des équipes éducatives, médicales et pédagogiques qu'à celui des services techniques et administratifs, les chefs d'équipe étant eux-mêmes mandatés pour assurer la gestion et la coordination de leurs équipiers dans le même souci de cohérence et d'adéquation aux finalités, aux valeurs et au projet du Centre Reine Fabiola.

L'organigramme hiérarchique complet du Centre Reine Fabiola est repris en page suivante.

## EQUIPE DE DIRECTION



ORGANIGRAMME HIÉRARCHIQUE



## Structuration des projets

S'appuyant sur les valeurs et ces principes pédagogiques qu'il promeut (cf. pp.3-6), le Centre Reine Fabiola se veut être un établissement à caractère éducatif, une institution ouverte et non fermée, inscrite dans un milieu ouvert et organisée comme telle.

Dans le respect du cadre<sup>3</sup> fixé par les autorités de tutelle, tant en Belgique qu'en France, les activités et projets développés au Centre Reine Fabiola partent du principe que la personne en situation de handicap a :

- les mêmes droits et les mêmes devoirs que tout autre citoyen ;
- des responsabilités dans la société ;
- le droit au respect de sa dignité et au caractère unique de sa vie ;
- le droit de mener son existence selon ses aspirations et ses choix ;
- des compétences reconnues ;
- une existence aussi proche que possible des conditions de vie habituelle de ses concitoyens ;
- des liens avec sa famille et ses proches, qui doivent être associés à sa vie dans son intérêt, sans jugement sur ses valeurs ni son mode de vie.

La structuration des projets, comme leur organisation temporelle, se calque sur le modèle de la société en général : temps en foyer, temps de « *travail* », temps de détente, chacun d'entre eux étant régi selon des principes bien définis. Cette organisation s'opère en conciliant, d'une part, les contraintes de la vie quotidienne, les règles institutionnelles dictées par le bien commun et, d'autre part, les rythmes individuels et les identités de chacun.

Dans un habitat disséminé en zone rurale et urbaine se retrouvent ainsi **une quinzaine d'infrastructures d'hébergement**, dont chacune développe un projet spécifique et adapté aux besoins des habitants : cités, petites communautés, appartements supervisés, maisons et appartements individuels ou pour couples, foyers orientés vers l'accompagnement de personnes plus dépendantes ou vieillissantes.

En journée, sur plus d'une dizaine de lieux différents, **une cinquantaine d'activités** variées, diversifiées et adaptées au choix, au rythme et aux compétences de chaque personne sont accessibles : soit à l'E.T.A. (Entreprise de Travail Adapté), pour les personnes de nationalité belge, soit en E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail, ex-Centre d'Aide par le Travail), pour les personnes de nationalité française, soit dans des ateliers de jour axés sur la création artistique, le conditionnement, l'élevage et les travaux de culture, les produits de bouche, l'artisanat ou les services à la communauté. Ces ateliers fonctionnent de manière régulière, soit chaque jour ouvrable de la semaine, sauf en période de vacances.

Enfin, spécialisé dans l'**animation des temps libres**, l'*Espace Loisirs* - dénommé le « Club » - offre à chacun la possibilité de participer régulièrement ou ponctuellement à des activités sportives, ludiques et socioculturelles les plus diversifiées. Il propose également à ce jour un large éventail de formules de vacances tant en Belgique qu'à l'étranger.

Des **équipes pluridisciplinaires** complètent l'accompagnement proposé :

---

<sup>3</sup> Conditions d'agrément fixées par le Gouvernement Wallon, Arrêté du Gouvernement Wallon du 25 avril 2019, Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, Charte de la personne accueillie, CPOM, convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, etc.

### ***Le service social***

Il s'attache à maintenir la personne en situation de handicap dans son histoire et ses racines, à l'accompagner entre autres dans ses relations familiales. Son objectif majeur est de maintenir un lien permanent entre l'institution, le/la bénéficiaire, la famille.

### ***Le service médical***

Son travail se développe dans les domaines de la prévention et de l'éducation à la santé. Assurant le rôle de relais entre médecins, personnes en situation de handicap, équipes éducatives et services pédagogiques, le service médical se positionne en appui aux équipes et en référent institutionnel auprès des familles, pour tout ce qui concerne le suivi de la santé de l'ensemble des bénéficiaires, en veillant à l'adéquation et à l'application du projet pédagogique du Centre Reine Fabiola dans sa dimension médicale.

### ***Et vers une continuité des soins***

Compte tenu du vieillissement de la population, le Centre Reine Fabiola s'attache à développer un modèle étoffant les ressources médicales au sein de l'institution, en veillant davantage à assurer une continuité des soins à l'année longue et ce, par l'intégration de personnel médical ou paramédical au sein même des équipes éducatives, ainsi que par le développement de foyers à présence médicale renforcée.

### ***Le service de psychologie***

Sa mission majeure est triple : aider au développement personnel et au bien-être des personnes en situation de handicap mental ; soutenir les membres du personnel en assurant le rôle de « personne-ressource » pour les équipes ; participer aux réflexions fondamentales de l'institution.

### ***Le service de formation permanente (Sefope)***

Fort de plus de quarante années de fonctionnement, le Sefope représente une expérience institutionnelle originale fondée sur un principe majeur : tout individu, quel qu'il soit malgré sa différence, porte en lui des capacités de développement personnel dont l'ampleur souvent insoupçonnée mérite toujours d'être explorée. Le *Sefope* se compose d'une dizaine d'éducateurs prenant en charge près de 200 personnes en situation de handicap chaque semaine et ce, de manière individuelle ou en petits groupes, selon le thème de la formation. Cette dernière s'exerce dans cinq grands domaines : les aptitudes sociales, les arts ménagers, les acquis intellectuels, la santé, les formations « techniques ».

Trois axes fondent le travail de l'équipe du *Sefope* :

- l'évaluation régulière des capacités des personnes en situation de handicap ;
- la mise en place, en réponse aux demandes formulées par les personnes accueillies elles-mêmes ou les équipes éducatives, d'un processus de formation adapté à chaque situation particulière ;
- la recherche, la création et la diffusion au sein des équipes éducatives de programmes et d'outils pédagogiques adaptés.

### ***La Canopée Agora***

Ce service développe une double offre.

*Agora* propose un large champ d'investigation et d'accompagnement, relatif au monde des valeurs, de l'humanisme, de la philosophie ~~de la religion~~ et de la spiritualité au sens large, mais aussi des grands thèmes de société, de la citoyenneté et des solidarités. Il développe un programme d'animations et d'activités regroupant projets ponctuels liés au calendrier, actions régulières ou temps de réflexion à ouvrir, offres de partenariat.

La *Canopée* renforce et formalise une série d'approches différentes les unes des autres mais toutes orientées vers des activités touchant à la médiation corporelle ou encore aux soins relationnels: découverte de soi, découverte de la nature, écoute de soi, travail de lâcher-prise, en prenant la relation à l'autre comme support. Des professionnels spécialisés et formés dans

diverses disciplines accompagnent les personnes en situation de handicap sur les chemins de l'apprentissage à « être » plutôt qu'à « faire », au travers d'activités menées dans le cadre du snoezelen, du massage, de la détente et de la tonification aquatique, de la psychomotricité ou encore de l'éveil à la nature.

### ***Le groupe des conseillers de couple***

Il se compose de membres du personnel dûment mandatés et formés pour assurer l'accompagnement de couples de partenaires en situation de handicap mental désireux de bénéficier de ce soutien. Dans le cadre d'un contrat relationnel par objectifs clairement définis, le conseiller privilégie la relation d'autonomisation et de différenciation et utilise divers outils favorisant ce type de relation d'aide : l'« écoute active », l'utilisation de supports ou de mises en situation favorisant l'expression et la communication, ainsi que l'instauration du climat de confiance, de liberté et d'authenticité indispensable à l'intimité relationnelle et l'expression émotionnelle. En sa qualité de partenaire pluridisciplinaire, le conseiller facilite l'émergence, auprès de chaque couple suivi, d'une dynamique spécifique qui participe à la maturation du projet commun des partenaires.

## **Répartition des bénéficiaires dans les groupes**

L'orientation d'une personne *en situation de* handicap vers tel foyer d'hébergement ou tel atelier de jour, de même que tout changement ultérieur, est le fruit d'un travail et d'une réflexion pédagogique interdisciplinaires qui s'effectuent dans le souci de proposer à ce bénéficiaire un cadre de vie et d'activités qui réponde de manière optimale à ses besoins et particularités.

### **C. PROCEDURES DE COORDINATION ET DE CONCERTATION**

#### ***Entre membres du personnel***

Le travail pédagogique de suivi des bénéficiaires s'effectue en coordination interdisciplinaire (avec, selon les situations, les éducateurs d'hébergement, des ateliers, du Club, le service social, le service médical, le service de psychologie, le service de formation permanente, les conseillers de couple...) et concerne notamment la mise en place de mesures de prévention passant notamment par :

- le développement d'un outil interactif, le Projet de Vie, dont l'ambition est de répondre aux demandes et besoins des bénéficiaires et de les implémenter en faisant converger tous les intervenants vers cet objectif, sur base d'informations pertinentes et fiables. Voir également en pages 24 à 26.
- un système de vigilance selon lequel tout fait important ou significatif survenant dans la vie de n'importe quelle personne en situation de handicap se voit consigné sous forme d'« observation » injectée dans le Projet de Vie de la personne, permettant d'informer ou d'alerter si nécessaire l'ensemble des professionnels concernés, de manière à mettre rapidement en place le suivi adéquat, que ce soit sur le plan psychologique, social, éducatif, familial ou médical. Si nécessaire, des réunions de coordination et/ou des réunions psychopédagogiques sont organisées rapidement en concertation interdisciplinaire, de manière à permettre la coordination entre les équipes et à définir les axes de travail à suivre.

- l'organisation régulière de réunions d'équipe au cours desquelles la situation de tous les résidents du foyer ou de l'atelier concerné est examinée (état de santé physique et psychique, comportement, situations particulières, etc.).
- l'organisation hebdomadaire de réunions de coordination des services pédagogiques (service de psychologie, service social, service de formation permanente, *Canopée-Agora*,) au cours de laquelle toutes situations particulières sont examinées, dans le but de coordonner et se synthétiser les informations utiles et d'en tirer les pistes de travail à mettre en œuvre au bénéfice de la personne concernée.
- l'organisation de réunions de l'équipe pédagogique (qui rassemble la Directrice pédagogique, l'Adjointe de Direction Responsable médicale et les trois Adjoints de la Direction pédagogique).
- l'organisation de réunions de coordination médicale, en présence du médecin coordinateur.

Différents lieux et moments de rencontres, occasionnels ou réguliers peuvent être cités:

- réunions d'équipes (pour chaque foyer d'hébergement, chaque atelier, au Club, au service médical, dans les services pédagogiques et technico-administratifs) ;
- réunions de l'équipe pédagogique (réunissant les chefs d'équipe hébergement ou ateliers concernés) et réunions à thème ;
- réunions de coordination des ateliers et réunions de coordination des foyers d'hébergement ;
- tables rondes de l'ensemble des chefs d'équipe ;
- groupes à tâches des ateliers et/ou des foyers d'hébergement ;
- réunions de coordination des services pédagogiques ;
- réunions de coordination médicale ;
- réunions du groupe des conseillers de couple ;
- réunions de la commission d'admission ;
- réunions de coordination en vue de l'accueil ;
- réunions de coordination ou réunions psychopédagogiques ;
- réunions de coordination des services de gestion ;
- réunions de coordination administrative ;
- réunions mises sur pied de manière ponctuelle ou transitoire en fonction des problématiques rencontrées. Par exemple :
  - processus d'admission ;
  - prise en charge des catégories de population à risque : personnes vieillissantes et/ou pensionnées ; jeunes de moins de 30 ans ; personnes présentant des troubles du comportement ;
  - réunions cliniques entre éducateurs, psychiatre et psychologues ;
  - attitudes professionnelles et attitudes pédagogiques ;
  - travail avec les familles ;
  - travail avec des personnes en situation de handicap auteurs de déviances sexuelles, ayant ou ayant eu des comportements sexuels déviants ;
- etc.

Peuvent s'ajouter à ces réunions d'autres organes ou groupes à tâches fonctionnant sur le même principe de l'interdisciplinarité et auxquels il est donné un mandat précis. Par exemple :

***EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle)***

Le travail en ce domaine passe, d'une part, par la collaboration avec le groupe de travail externe au Centre Reine Fabiola, créé au sein de l'AViQ relativement à la question des abus

sexuels et à l'assistance sexuelle. En interne, d'autre part, un groupe interdisciplinaire est en charge de ces questions afin de permettre de réagir rapidement aux demandes des personnes en situation de handicap. Ses missions sont notamment de rouvrir le dossier de l'accompagnement à la sexualité des personnes en situation de handicap mental, c'est-à-dire chercher de nouvelles réponses aux questions que pose leur sexualité et poser un nouveau regard sur la personne en situation de handicap, en la reconnaissant dans son intimité profonde d'être sexué et de désir.

### ***Sensibilisation au tabagisme***

Ce groupe de travail, qui présente la particularité de compter en son sein membres du personnel et personnes en situation de handicap, se préoccupe de la problématique du tabagisme dans l'institution et met en œuvre diverses actions ou interventions sur le sujet.

### ***Prévention Violence***

Mise sur pied d'un large programme de prévention de la violence à l'échelle de l'institution, tant au niveau de la formation du personnel que de la mise en œuvre d'un programme d'animation et de sensibilisation des personnes en situation de handicap.

Les membres du personnel concernés ont reçu une formation spécialisée sur le sujet.

### ***« Si d'Aventure »***

Conception et mise en œuvre d'un vaste programme de formation et d'information, à l'échelle de l'ensemble de l'institution, sur le thème de la prévention du sida et des maladies sexuellement transmissibles. Développement de modules de formation, tant à destination des équipes éducatives que des personnes avec un handicap.

## **Avec l'extérieur**

Etablissement ouvert, le Centre Reine Fabiola est membre de la F.E.S.A.P. - Fédération d'Employeurs des Services d'Aide aux Personnes et de la L.N.H. (Ligue Nationale pour personnes Handicapées et services spécialisés (fédérations patronales) et, à ce titre, collabore avec les différents professionnels des associations-membres de manière à répondre au mieux aux intérêts et aux besoins des personnes accueillies.

C'est également dans cet esprit que des partenariats plus ponctuels peuvent voir le jour autour de thèmes de réflexion donnés et ce, avec diverses associations nationales ou internationales.

Un partenariat plus spécifique se mène aussi depuis 2001 avec des professionnels du spectacle et de différentes disciplines artistiques, au niveau des *Coulisses*, un atelier d'expression artistique contemporaine actif tant dans le monde du théâtre que de l'audiovisuel ou des arts vivants.

## **Avec les familles**

### **Un travail autour du lien**

Parents, frère, sœur ou professionnels de l'éducation, tous poursuivent un seul objectif commun : le bien-être et l'épanouissement des personnes en situation de handicap. Familles et professionnels sont ainsi partenaires dans ce qu'ils apportent de commun aux bénéficiaires de l'établissement mais aussi, à parts égales, dans la construction du lien qui les unit. La direction du Centre Reine Fabiola donne à ce sujet un mandat spécifique au service social : un travail de guidance, un travail autour de l'histoire de la personne en situation de handicap au sein de sa famille, celle-ci prenant alors véritablement sa place en tant que creuset dans lequel vont se développer les potentialités de tout être humain. Les professionnels se centrent ainsi

sur les liens, les changements, les évolutions souhaitées par les bénéficiaires eux-mêmes, toujours placés au centre de l'action et des préoccupations du Centre Reine Fabiola : recherches en vue de retrouver une famille d'origine, besoin d'une prise de distance, questions sur la place occupée au sein de la famille, volonté de maintenir ou de retrouver un lien privilégié, etc. Les professionnels de l'établissement s'attachent ainsi à relier, à articuler, à tisser, en créant ou en entretenant un climat de confiance et en veillant toujours à garantir la singularité de chacun dans ce processus. Chaque famille, en tant que système vivant, ensemble complexe et organisé de différents éléments en interaction, est en effet comprise comme singulière et positive, en cheminement permanent.

Le partenariat que veut développer le Centre Reine Fabiola avec les familles se fonde sur plusieurs volontés : travailler et réfléchir sur le rôle que l'établissement peut jouer autour de la famille, de la personne en situation de handicap et de leur cheminement mutuel permanent. Promouvoir le respect de la personne avec un handicap mental et garantir ses droits. Se repositionner autour de l'écoute des familles et, inévitablement, réfléchir au statut des personnes en situation de handicap, revoir les outils, les moyens mis à disposition pour qu'elles puissent exploiter leurs capacités. Adapter en permanence ce partenariat aux évolutions et au développement des bénéficiaires.

Différents moments de rencontre sont chaque année régulièrement programmés par l'établissement entre les familles, les professionnels et, le cas échéant, les bénéficiaires eux-mêmes :

- la Rencontre-Foyers (mai ou juin), centrée plus particulièrement sur le foyer d'hébergement ;
- le Carrefour des Parents (septembre), ouvert à toutes les familles et proches des bénéficiaires et permettant à chaque parent de rencontrer l'interlocuteur de son choix ;
- les deux Forums des Familles (au printemps à Paris et en automne à Neufvilles), proposant une réflexion pédagogique sur un thème donné ;
- la journée de la Fratrie (octobre) rassemblant les frères et sœurs des bénéficiaires ;
- la journée des nouvelles familles, programmée un an sur deux afin de proposer un moment d'écoute et de dialogue aux nouvelles familles et d'organiser au mieux ce passage parfois difficile qu'est la période d'accueil d'une personne en situation de handicap.

Réunions et rencontres sont aussi organisées plus spécifiquement avec les familles en diverses occasions telles que :

- Rencontre avec la famille après les trois premiers mois de stage au Centre Reine Fabiola (voir aussi plus loin le point sur l'admission) afin de faire le point et de préparer l'évaluation de cette période d'essai avant de statuer sur l'admission définitive de la personne dans l'établissement.
- Rencontre pluridisciplinaire avec la famille en cas de situation ou de problème particulier, ou encore à la demande de la famille elle-même.
- Accompagnement de la personne en situation de handicap lors d'événements familiaux particuliers (décès, visites exceptionnelles, etc.).

Le service social assure principalement le suivi des contacts réguliers avec les parents, mais aussi toutes les autres équipes pédagogiques ou éducatives, selon les questions évoquées et les nécessités.

### **Entre bénéficiaires**

Trois lieux d'échange entre personnes en situation de handicap accueillies au Centre Reine Fabiola coexistent à ce niveau :

- les Conseils d'Habitants, réunissant tous les résidents d'un même foyer d'hébergement ;

- les Conseils d'atelier, réunissant toutes les personnes occupées dans un même atelier ;
- le Conseil des Usagers (réunions au minimum trimestrielles), composé de 7 membres élus démocratiquement.

### **Relations paritaires**

La concertation entre les membres du personnel et la Direction s'effectue par le biais de réunions régulières de la délégation syndicale avec la Direction, du CPPT (Comité pour la Prévention et Protection au Travail) et du Conseil d'Entreprise.

## **5. Démarche qualité et évaluation de la pertinence du projet d'établissement**

---

Le projet de l'établissement fait l'objet d'une évaluation permanente effectuée au départ des évaluations réalisées au sein des différentes équipes éducatives et pédagogiques quant à leur propre projet, celui-ci devant s'inscrire de manière cohérente dans le projet global de l'institution.

Ce dernier est suivi par l'Equipe de Direction, qui s'attache au développement du projet pédagogique du Centre Reine Fabiola en l'adaptant en permanence :

- à la population du moment et à ses besoins ;
- à l'environnement politique et social ;
- aux moyens mis à disposition par les organismes de tutelle et par le Conseil d'Administration ;
- aux moyens humains ;
- aux moyens matériels et financiers.

D'autres dispositifs sont également développés dans le cadre d'une démarche qualité :

- Organisation, depuis 2019, d'une démarche d'évaluation interne en collaboration avec le C.R.E.A.I. (Centre Régional d'Etudes, d'Action et d'Information pour des personnes en situation de vulnérabilité) Hauts-de-France, via le logiciel A.R.S.E.N.E. (Application pour la Restitution et la Synthèse En ligne d'une Nouvelle Evaluation interne). Une démarche pluridisciplinaire, transversale, participative, structurée, référencée et formative, guidée par un Comité de pilotage et des Référents qualité. Elle se base sur un processus d'amélioration continue en 4 étapes : état des lieux (s'évaluer, analyser son fonctionnement) ; planification (déterminer les priorités et les actions d'amélioration) ; mise en œuvre (réaliser les actions d'amélioration) ; suivi et actualisation (mesurer les améliorations, suivre les démarches).
- Lancement (2019) du P.P.A.O. - Processus de Planification Adapté aux Organisations, et d'un vaste processus d'analyse institutionnelle dans l'ensemble des secteurs et services de l'institution.
- Création d'un poste de « Référent qualité »
- Mise en place d'une procédure interne de traitement des réclamations et création d'un poste de « Référent plainte ».
- Elaboration d'un outil électronique facile d'accès permettant d'associer les personnes en situation de handicap, mais aussi les familles et intervenants extérieurs, au processus d'évaluation qualité (enquête satisfaction).
- Développement d'une pédagogie articulée autour de l'inclusion (cf. pp. 24-26) de la personne en situation de handicap mental : cela permet de s'interroger en permanence sur

la manière dont l'institution peut être facilitante dans ce processus, en levant les obstacles au vivre ensemble. Ainsi, identifier les demandes de la personne en situation de handicap, analyser les réponses pouvant lui être apportées, accompagner la personne dans la rencontre de sa demande, en adaptant et en développant en permanence l'environnement institutionnel, de manière bienveillante et en tenant compte des singularités de chacun.

## II. MODE D'ELABORATION ET DE SUIVI DES PROJETS INDIVIDUELS

QUEL MODE D'EVALUATION DES COMPETENCES ET DES BESOINS DE CHAQUE PERSONNE HANDICAPEE COMPTE TENU DE SON PROJET DE VIE ? QUEL MODE D'EVALUATION ET DE SUIVI DES ACTIONS ? QUEL MODE D'EVALUATION DES RESULTATS ATTEINTS ET DES STRATEGIES CHOISIES ?

Toute la doctrine de la pédagogie du Centre Reine Fabiola se base sur les compétences de la personne en situation de handicap mental. C'est pourquoi ces compétences font l'objet d'observations effectuées au départ de la vie quotidienne de l'intéressé (que ce soit dans son foyer d'hébergement, dans son atelier ou durant ses temps de loisirs), qui seront ensuite objectivées et évaluées par le Service de Formation Permanente et ce, durant la période de stage du/de la bénéficiaire (soit les trois premiers mois de son arrivée dans l'institution). En parallèle, divers contacts menés avec les familles permettent de préparer et de mettre en œuvre l'élaboration du projet individuel bâti en vue de l'accompagnement personnalisé de chaque personne en situation de handicap.

Ces différentes observations et informations récoltées, le suivi pédagogique de chaque bénéficiaire s'effectue de plusieurs manières.

Premier axe, celui du quotidien, passant, au premier plan, par une coordination quotidienne des mandataires et des équipes de terrain ; au second plan, par l'organisation de réunions de coordination ou de réunions psychopédagogiques, programmées (à la demande des mandataires et/ou d'un intervenant auprès du/de la bénéficiaire) quand surviennent diverses difficultés et rassemblant éducateurs et membres des services concernés par la situation particulière évoquée. Ces réunions ont pour but de préciser les objectifs spécifiques à atteindre dans le travail accompli avec une personne donnée et, surtout, les attitudes pédagogiques à adopter vis-à-vis de cette dernière.

Ces moments de rencontre se complètent en permanence par un travail interdisciplinaire où le va-et-vient constant et efficace des informations au sein de l'institution permet un ajustement rapide des objectifs poursuivis avec chaque personne en situation de handicap.

Ce travail se complète par un autre axe, celui effectué par les services pédagogiques, qui lui ajoutent de nouvelles échelles d'évaluation : I.Q.V. (Indice de la Qualité de Vie), IECAS, WAIS, RORSCHACH, T.A.T., évaluations d'apprentissages réalisées par le Sefope (Service de Formation Permanente), etc., sans compter le bilan de santé effectué par le service médical.

### **Le Projet de Vie, vecteur d'inclusion**

Selon la définition de la Haute Autorité de Santé (France), le Projet de Vie est l'organisation : du droit à un accompagnement adapté aux particularités du bénéficiaire, à ses besoins, à ses aspirations, à l'évolution de sa situation, en respectant son consentement éclairé / du droit d'exercer un choix dans ses prestations adaptées / du droit de participation directe de l'utilisateur à la conception et à la mise en œuvre du projet de vie qui le concerne.

La démarche à l'origine de la mise sur pied du Projet de Vie s'insère également dans le principe d'une société, d'une institution inclusive, l'inclusion réclamant la participation active de tous et de chacun aux décisions qui les concernent. En clair, les décisions sont prises avec les personnes en situation de handicap et non plus pour elles.

Au Centre Reine Fabiola, l'outil qu'est le Projet de Vie, au-delà de répondre aux obligations légales, place avant tout la personne en situation de handicap au centre du projet d'accueil ou d'hébergement qui la concerne. Donner à sa parole toute l'importance qui lui revient, considérer son expression comme le fondement de son projet de vie, voici les deux axes de travail qui représentent aujourd'hui le postulat fondateur de toute démarche d'accompagnement.

On retrouve à la fois à l'origine et au centre de cet outil une notion essentielle : le besoin de la personne en situation de handicap. Étudiée par de nombreux auteurs dans des domaines très différents, la notion de besoin pourrait être définie comme une nécessité qui s'impose au sujet, que celui-ci en soit conscient ou non. Un besoin dont la couverture est indispensable à l'existence physique, physiologique ainsi qu'au développement psychique du sujet. L'absence de couverture ou la couverture partielle d'un besoin quel qu'il soit amène en effet le sujet à vivre un état de déséquilibre interne pouvant porter atteinte à sa santé, à son intégrité physique ou psychique. En d'autres termes, un besoin correspond à un état de manque que l'individu cherche à réduire en vue d'atteindre l'équilibre.

Au sein du Centre Reine Fabiola, mandataire hébergement, mandataire atelier, assistant social, psychologue, éducateur du Sefope (Service de Formation Permanente), infirmier, etc., chacun d'entre eux contribue, dans son secteur d'intervention professionnelle, à collecter les données qui permettront d'alimenter et de construire le Projet de Vie de chaque personne accueillie. Ces données, issues de différentes sources (expression de la personne en situation de handicap, expression de sa famille et/ou de son représentant légal - demandes explicites - observations du quotidien - réunions - informations médicales, etc.), sont organisées en vue d'identifier et de répondre aux besoins à couvrir.

La volonté des professionnels est d'anticiper les besoins à couvrir, afin de développer une approche bienveillante pour la personne en situation de handicap. Identifier les besoins permet aussi de développer des scénarios d'anticipation et aide l'établissement à accompagner la personne dans son développement personnel et/ou dans l'adaptation de son milieu.

C'est le principe de l'institution « apprenante ».

Les besoins une fois identifiés et organisés, vient l'étape de l'évaluation de leur niveau de couverture. Sur base du postulat que tout besoin doit être couvert au minimum de manière satisfaisante, il convient de préciser si le besoin est couvert par la personne elle-même, par son environnement ou partiellement par l'un et l'autre. Suit alors la définition d'objectifs à atteindre, visant la couverture d'un besoin. Ces objectifs sont soit centrés sur la personne en situation de handicap, soit sur l'environnement.

Tout au long du processus, une évaluation permet de faire le point par rapport à l'état d'avancement du Projet de Vie. Questionner régulièrement la pertinence des objectifs est indispensable pour la poursuite, le réajustement ou redéfinition de ceux-ci, permettant par la suite d'instaurer une nouvelle dynamique d'analyse des pratiques professionnelles.

Un nouveau logiciel a spécialement été conçu dans ce cadre afin de permettre l'implémentation managériale et informatique de cet outil interactif mis à disposition des équipes en vue de garantir le suivi efficace et en temps réel de chaque bénéficiaire par son mandataire.

En résumé, le Projet de Vie, c'est une méthodologie de travail qui centralise toutes les informations autour de la personne en situation de handicap de manière à en élaborer une « image » complète, en vue de construire le projet pédagogique individualisé de chacun des bénéficiaires, en réponse aux attentes de ces derniers, de leurs proches et de leur famille, de

leurs représentants légaux ainsi que des pouvoirs subsidiants (audit qualité). Une méthode axée sur les demandes et les besoins des individus, dirigée par des objectifs, renforcée par l'évaluation des pratiques professionnelles, garantie par un suivi régulier porté par les mandataires, dont la mission est centrale par rapport à l'utilisateur.

Processus de co-construction faisant converger tous les intervenants et acteurs concernés vers un même objectif, il est un outil central en termes d'articulation pédagogique, dans l'objectif de proposer aux personnes accueillies au Centre Reine Fabiola une prise en charge optimale, sur base d'informations pertinentes et fiables. Cette méthode se voit renforcée par l'évaluation des pratiques professionnelles et le suivi quotidien apporté par l'éducateur mandataire faisant office de relais entre la personne et l'institution.



## **Table des matières**

<b>I.</b>	<b>Projet institutionnel</b>	<b>3</b>
1.	<b>Historique et finalités</b>	<b>3</b>
a.	Histoire du projet	3
b.	Valeurs qui fondent le travail	3
	Les valeurs sur lesquelles se fondent l'accompagnement des bénéficiaires sont les suivantes :	3
	La responsabilité	3
	Le respect de soi et de l'autre	3
	L'unicité et la singularité de l'individu	4
	La tolérance	4
	L'amour	4
	Développement personnel	4
	Affirmation de soi	4
	Reconnaissance de la personne avec un handicap comme citoyen, sujet de droits et de devoirs	4
	Reconnaissance de la personne en situation de handicap comme sujet de relation ouvert à l'amour et à la tendresse	4
	Valorisation de l'image de soi	5
	Coopération	5
	Reconnaissance d'un sujet dans son histoire	6
	Maintien des liens dans une continuité de prise en charge	6
	Reconnaissance de la liberté de pensée, de conscience et de religion	6
c.	Références théoriques	6
d.	Population cible	8
e.	Finalités du service et besoins rencontrés	9
2.	<b>Population accueillie</b>	<b>9</b>
3.	<b>Admissions et réorientations</b>	<b>9</b>
a.	Procédure et critères d'admission	9
b.	Circonstances pouvant mettre fin au contrat	10
4.	<b>Mode de structuration</b>	<b>10</b>
a.	Inventaire et mode d'utilisation des ressources	10
	Infrastructures et ressources	10
	Personnel (inscrit au 31/12/2020) (hors travailleurs externes et internes de l'ETA)	11
b.	Mode de fonctionnement	12
	Structuration des projets	15
	Le service social	16
	Le service médical	16
	Le service de psychologie	16
	Le service de formation permanente (Sefope)	16
	La Canopée Agora	16
	Le groupe des conseillers de couple	17
	Répartition des bénéficiaires dans les groupes	17
c.	Procédures de coordination et de concertation	17
	Entre membres du personnel	17
	EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle)	18
	Sensibilisation au tabagisme	19
	Prévention Violence	19
	« Si d'Aventure »	19
	Avec l'extérieur	19
	Avec les familles	19
	Entre bénéficiaires	20
	Relations paritaires	21
5.	<b>Démarche qualité et évaluation de la pertinence du projet d'établissement</b>	<b>21</b>
<b>II.</b>	<b>Mode d'élaboration et de suivi des projets individuels</b>	<b>23</b>